

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

DE LA COMMUNE DE MARESTAING

Par arrêté n°a2022-02/be/004 du 7 février 2022, le Président du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (S.E.B.C.S.) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour les zonages de la commune précitée, dont la compétence assainissement a été transférée au S.E.B.C.S. et disposant d'une dispense d'évaluation environnementale de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Par décision du 22 octobre 2021, Madame Jeanne-Marie COSTES a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera du LUNDI 14 MARS 2022 à 8h00 au LUNDI 28 MARS 2022 à 17h00.

Les observations peuvent être déposées soit sur le registre d'enquête papier au siège de l'enquête, c'est-à-dire de la Mairie de Gimont, soit sur le registre d'enquête dématérialisé par envoi d'un courrier électronique à l'adresse suivante : sebcs@eaux-bcs.fr en précisant la commune concernée.



Observation 1 (mail) :

date : 28/03/2022

Mme Claudine Danezan Maire de Marestaing

A l'intention de Madame Jeanne-Marie COSTES .

Bonjour Madame.

Je reviens vers vous pour la commune de Marestaing. Dans le cadre du PLUIH la priorité est de construire sur les dents creuses qui se situe dans le village . Depuis deux ans deux maison ce sont construites . Et une autre ne saurait tarder . Il se peut que à un moment donné la Lagune telle qu'elle est aujourd'hui ne puisse être aux normes.

Cordialement

Mme Claudine Danezan Maire de Marestaing.